



Rue de l'Hôtel de Ville, 1  
5530 Yvoir  
Tél: 082/ 61 03 10

### **PCDR – Rapport de la réunion plénière de la CLDR du 12 février 2020**

<u>Présents</u> : 21 membres de la CLDR/35 (dont 15 membres votants)	<u>Absents/excusés</u> : 14 membres
---	-------------------------------------

		p r é s e n t s	e x c u s é s	a b s e n t s			p r é s e n t s	e x c u s é s	a b s e n t s
<b>Effectifs</b>			<b>Suppléants</b>						
<b>Prénoms</b>	<b>Noms</b>				<b>Prénoms</b>	<b>Noms</b>			
Raphaël	FREDERICK (P)	X			Alexandre	VISEE	X		
Marc	DEWEZ			X	Nathalie	BLAUWBLOEME	X		
Marcel	COLET	X			Christine	BADOR			X
Laurent	GERMAIN		X		Julien	ROSIERE			X
Bertrand	CUSTINNE	X			Géraldine	BIOT			X

		p r é s e n t s	e x c u s é s	a b s e n t s			p r é s e n t s	e x c u s é s	a b s e n t s
<b>Effectifs</b>			<b>Suppléants</b>						
<b>Prénoms</b>	<b>Noms</b>				<b>Prénoms</b>	<b>Noms</b>			
Olivier	GILLET	X							
Eric	DARAS	X			Marie	CLAISSE	X		
Benoît	LENOBLE		X		Cédric	COMPERE		X	
Delphine	CAUCHIE	X							
Mark	ROSSIGNOL	X			Olivier	BOURLON	X		
Claude	DEKKERS	X							
Marie-France	LIBOIS	X			Daniel	ELIAS	X		
Marcelle	LEJEUNE	X			Claude	HENIN	X		
Adrien	MARTENS		X		Axel	BLANCKAERT			X
Chantal	LAVERDISSE			X					
Patricia	CARLY	X			Jérôme	MAISETTI			X
Anne	VANDENABEELE	X			Bruno	SCHIMP			X
Sophie	MAGUIN	X							
José	DEMOULIN	X			Vincent	FONTAINE		X	
Francine	MARLAIR	X			François	BERTUZZI		X	

## 1. Approbation du PV de la réunion du 6 novembre 2019.

Le PV de la réunion du 6 novembre 2019 est approuvé à l'unanimité.

Quelques remarques complémentaires sont émises par rapport aux points repris en divers lors de la dernière réunion :

- M. Rossignol précise que le questionnement sur l'aménagement de la place de la gare de Godinne doit se faire dans une réflexion globale avec le projet mobilité de la rue du Pont et le projet de zone de rencontre de la rue du Prieuré.  
R. Frédérick précise que le projet de la rue du Prieuré ne se fera que si les subsides PCDR sont obtenus.
- C. Dekkers revient sur la nécessité de prévoir un aménagement pour la deuxième entrée de Bauche, faute de quoi la Porte de Village prévue ne servira à rien. Il demande également si la rue sera refaite dans le cadre des travaux de la porte de village (voir suivi des projets\*)

## 2. Rapport annuel 2019

L'approbation du rapport d'activités est une formalité à accomplir chaque début d'année par la CLDR.

C'est une étape préalable à l'approbation du rapport par le Conseil communal.

Précisions apportées en séance suite aux questionnements de membres :

- **Projet ViciGAL :** Vu la configuration des lieux, les trottoirs à créer dans la rue du Redeau le seront entre l'ancienne bascule et le bureau de la Carrière SECY.  
Le cheminement privé existant entre les deux instituts pourra être utilisé.  
Le budget alloué sera utilisé au mieux en fonction des contraintes techniques et de la configuration des lieux et tenant compte du fait que la piste du chemin de fer n'a malheureusement pas pu être exploitée.
- **Parking de covoiturage à Spontin :** Ce parking existe physiquement mais les panneaux promis par la Région n'ont jamais été fournis ce qui fait que le site n'est pas officiellement reconnu et donc pas renseigné par Taxistop.  
Un nouveau rappel sera adressé au SPW.
- **Qui de la convention « Bords de Meuse » ?**  
Le projet « Namur, province au fil de l'eau » piloté par le BEP concerne deux zones sur le territoire communal : Houx et Godinne. Une réunion avec l'auteur de projet est programmée le 6 mars 2020.  
L'aménagement du reste des berges depuis Godinne jusque Houx est plus problématique dans le sens où ce sont majoritairement des propriétés privées ou appartenant au SPW qui sont concernées et que le PCDR ne subsidie que des aménagements réalisés sur des propriétés communales.
- **La question de l'entretien du halage et des bords de Meuse est reposée.** Les chemins sont parfaitement entretenus à Lustin. Comment se fait-il que l'entretien s'arrête à la limite communale avec Profondeville ?  
M. Colet indique qu'il est très difficile de faire intervenir les services du SPW, compétents en la matière.  
Peut-être que le service agissant sur Lustin n'est pas le même que celui devant intervenir sur Godinne ?

Remarques de la CLDR sur le rapport :

Pour B. Custinne, cela n'a pas beaucoup de sens de maintenir la convention du contournement de Spontin dans la programmation étant donné que ce projet est très coûteux et qu'il dépend, non pas d'une volonté communale, mais bien d'une volonté régionale.

Selon R. Frédérick, cela ne coûte rien de le laisser. Cela montre au moins que la Commune tient à ce projet même si effectivement il est plus probable qu'il se réalise hors convention PCDR.

Il est décidé de le maintenir.

En ce qui concerne le rapport comptable, B. Custinne se demande s'il ne doit pas également être établi pour les projets en cours.

→ La circulaire précise que seuls les projets terminés dont le décompte final date de moins de 10 ans doivent faire l'objet d'un rapport comptable.

Modifications proposées en séance au niveau de la programmation

Au vu des projets du chemin de fer du Bocq en gare de Bauche, il est proposé d'inscrire le projet « Revitalisation des cœurs de vie – Village de Bauche » dans la programmation 2022 comme 11<sup>ème</sup> convention et de déplacer la convention du Contournement de Spontin en 13<sup>ème</sup> convention en 2022.

- ✓ **La CLDR marque son accord sur cette modification et approuve le rapport 2019.**

## 3. Maison rurale de Godinne

Raphaël Frédérick rappelle l'historique du dossier et la justification de la localisation choisie, au cœur du village de Godinne et d'une future zone de rencontre.

Une première réunion avec les associations s'est tenue le 24 avril 2019, en suite de quoi la CLDR s'est positionnée favorablement sur le projet en mai 2019.

Afin de finaliser la fiche, une nouvelle réunion avec les associations s'est tenue le 3 février dernier.

Le compte-rendu de ladite réunion a été transmis aux membres de la CLDR ainsi que la fiche actualisée.

Pour rappel, le presbytère est propriété communale et les locaux du Patro vont être cédés pour l'euro symbolique à la Commune.

L'idée retenue pour ce projet est de démolir les bâtiments annexes vétustes situés à l'arrière, de réhabiliter les 2 bâtiments principaux et de réaliser une mise en commun de ceux-ci.

S'agissant d'une maison des associations et non d'une maison du Patro, la volonté est d'offrir la plus grande polyvalence

possible et de permettre une occupation différenciée des deux bâtiments de façon à ce qu'une association puisse organiser des activités lorsque le Patro se réunit.

La grande salle actuelle fait 50 m<sup>2</sup>. Le besoin exprimé est d'avoir une grande salle pouvant accueillir 150 personnes. Une suggestion intéressante est de créer une salle mitoyenne à l'arrière des deux bâtiments, ce qui permettrait de les liasonner.

Une proposition visant à construire à l'Est des bâtiments plutôt qu'à l'arrière est avancée par O. Bourlon pour des questions de luminosité.

Il reviendra à l'auteur de projet d'étudier la meilleure solution au vu des besoins qui sont recensés dans la fiche.

Les locaux actuels du Patro bénéficient du label « Atouts Camps ». Les critères de ce label devront être respectés pour continuer à pouvoir louer les lieux à des mouvements de jeunesse extérieurs, ce qui constitue une source de revenus importante.

La présence de douches n'est pas obligatoire mais permettra de monter en grade au niveau du label et donc de louer plus cher. C'est également un plus pour l'organisation d'événements sportifs.

L'idée est d'aller chercher à l'extérieur les sources de revenus pour ne pas impacter les finances communales.

B. Custinne fait part de ses remarques sur la fiche :

#### Point 2.3.1. Cadastre des bâtiments communaux

Ne pas oublier de renseigner le futur complexe sportif de Godinne qui comprendra des locaux de réunion.

M. Colet indique qu'il est très probable que la Commune n'obtiendra pas de subsides pour ce projet vu la façon drastique dont le Ministre Crucke a réduit les budgets.

#### Point 2.3.2. Objectifs

Une seule phrase traite du mode de gestion : « Le mode de gestion fera l'objet d'une large concertation entre le secteur associatif et les villageois ».

B. Custinne insiste pour que le pouvoir public soit présent dans l'asbl de gestion et qu'à tout le moins la Commune ait un droit de regard sur la gestion.

R. Frédéric fait part de l'expérience de la Commune de Somme-Leuze dont il a pu prendre connaissance lors d'une visite de deux maisons rurales avec d'autres représentants communaux en décembre 2019. Ces maisons sont gérées par une asbl faïtière regroupant des membres de chaque association active dans le village. Ce mode de gestion fonctionne très bien et a pour avantage de responsabiliser les associations qui doivent bien entendu rendre des comptes à la Commune.

J. Demoulin fait part de son expérience : La commune a conclu une convention avec l'ASBL « La Victorieuse » pour l'occupation et la gestion des salles « La Victorieuse » et « Bail Sports ». Chaque année l'asbl doit présenter un rapport de gestion et un bilan d'exploitation. En cas de mauvaise gestion, la Commune ne renouvelle pas la convention. Selon lui, il faut laisser la possibilité aux membres du Conseil communal d'intégrer l'asbl sans que cela ne soit une obligation.

R. Frédéric et A. Visée précisent qu'il y a une réelle volonté de la part des associations godinnoises d'avoir une représentation de chaque association dans l'asbl de gestion.

Une adaptation de la fiche à ce sujet sera réalisée et le type de gestion détaillée comme suit : « Une structure de type "ASBL faïtière" comprenant des représentants des associations godinnoises, des citoyens désireux de s'investir dans ladite asbl et, sur leur demande, le ou les conseillers communaux originaires de Godinne, sera mise en place. »

#### Point 4.1. Eléments de mise en œuvre

La superficie des espaces de stockage n'est pas renseignée.

Elle doit encore être communiquée par les associations à R. Frédéric. Il s'agit d'espaces de stockage pour le matériel « courant », le matériel « lourd » devant être stocké ailleurs.

Actuellement, le stockage de ce matériel se fait dans les garages du local du kayak, local qui devrait être vendu.

M. Rossignol trouve dommage de vendre un bâtiment public et demande si toutes les pistes ont été envisagées avant de prendre cette décision.

R. Frédéric explique que les finances communales sont telles qu'il a fallu inscrire la recette de cette vente pour avoir un budget extraordinaire à l'équilibre.

Outre ces considérations budgétaires, la volonté communale est de conditionner la vente à un projet intéressant pour le développement de Godinne. Si maintenant une association vient avec un projet complémentaire à la maison rurale, une réflexion peut évidemment avoir lieu. La recette est inscrite au budget cela ne veut pas dire forcément que l'on va vendre.

La piste d'un bail emphytéotique est aussi envisageable.

#### Point 4.3. Programmation

Timing à revoir : le délai pour l'esquisse (2020) n'est pas réaliste.

#### Point 4.4.2. Estimation

Aucune estimation n'est indiquée dans la fiche.

Outre le coût du projet, une projection budgétaire des coûts de fonctionnement est souhaitée par B. Custinne.

Vu l'occupation importante des locaux par le patro, restera-t-il suffisamment de plages libres pour des locations à des privés et donc pour des rentrées suffisantes ?

D. Elias a l'impression que le patro va monopoliser les lieux et se demande si les autres associations auront leur place.

A Visée explique qu'actuellement, le Patro occupe les lieux les samedis de 13h à 18h et monopolise un local de stockage toute l'année. Malgré ça, les locaux sont loués 12 week-ends par an pour des mouvements de jeunesse extérieurs (c'est ce qui est le plus rentable).

Comme l'espace va augmenter et qu'en plus, il y aura une plus grande flexibilité d'occupation, les possibilités de location devraient s'amplifier. Il appartiendra à l'asbl faïtière de gérer l'occupation des lieux.

J. Demoulin déconseille la mise à disposition gratuite pour les associations car cela ne les responsabilise pas. Il faut à tout le moins leur faire payer les charges et lorsqu'elles organisent une activité à but lucratif il est tout à fait normal de leur faire payer une location.

Le patro paie actuellement une location de 800 € par an et trouve cela normal.

R. Frédérick annonce que le coût total du projet ne pourra en aucun cas dépasser le million d'euros, tous frais compris (étude, T.V.A., suppléments éventuels).

Les premiers 500.000 € sont subsidiés à 80 %, ce qui fait 100.000 € à charge de la commune

Les 500.000 € restants sont subsidiés à 50 %, soit une part communale de 250.000 €.

Cela donne une intervention communale de 350.000 € de laquelle on peut déduire le prix de la vente du kayak.

A.Visée insiste pour que les exigences en termes de stockage soient rencontrées au risque de voir les associations déçues comme ce fut le cas pour la Maison de Mont.

- ✓ **La CLDR valide la fiche pour autant que le mode de gestion soit précisé (cf i supra) et que l'estimation reste dans le million d'euros.**

#### 4. Composition CLDR

La composition doit être revue suite aux départs/démissions suivants :

Pour Godinne : Jean-Marie Flamey a fait part de sa volonté de laisser sa place

Pour Purnode : Laurence Daffe a décidé de ne pas siéger car elle souhaitait être effective

Pour Yvoir : Anne Vandennebeele déménage pour le sud de la France

Pour Mont : Adrien Martens quitte la Commune

Il reste 4 candidats non retenus pour Godinne : Sylvie Manigart, Serge de Banterlé, Séverine Delieux et Sébastien Bodart

Un nouveau candidat s'est manifesté pour Purnode : Julien Chevrollier

Une dame d'Yvoir est également intéressée mais n'a pas encore posé officiellement sa candidature

**Au vu de ses éléments, la CLDR**

- **prend acte des démissions de Jean-Marie Flamey, Laurence Daffe, Anne Vandennebeele et Adrien Martens.**
- **propose au Collège communal d'intégrer à la Commission Sébastien Bodart pour Godinne (vu son expérience au sein de la commission, sa connaissance du terrain et ses relations) et Julien Chevrollier pour Purnode.**
- **souhaite recruter de nouveaux membres pour Yvoir et Mont.**

#### 5. Suivi des projets en cours

1. Portes de villages

Le marché a été notifié à l'entreprise Nonet le 17 décembre 2019 et une réunion avec les impétrants s'est tenue ce 10 février. Le début des travaux est prévu pour mai.

Il faut compter un délai de +/- 2 semaines par porte.

Le passage sera bloqué physiquement lors de la période de séchage des coussins berlinois (10 jours), ce qui nécessite la mise en place de déviations

Le délai total du chantier est de 90 jours ouvrables.

En plus des 9 portes, il est prévu d'installer 15 panneaux « Bienvenue à »

\*Une réparation de la voirie est prévue sur une largeur de 10 mètres de part et d'autre de chaque porte ainsi que le placement de gaines pour les impétrants futurs.

2. Maison rurale de Mont

Le cahier des charges pour l'étude a été approuvé au Conseil communal du 27 janvier.

L'ouverture des offres est programmée le 2 mars 2020.

3. Plan Communal de Mobilité

L'enquête publique débute ce 17 février avec une réunion de présentation publique le 18 février à 19h30 à la Salle La Victorieuse.

4. Bords de Meuse

Réunion avec l'auteur de projet des sites de Houx et Godinne le vendredi 6 mars.

L'avant-projet sera présenté lors de la prochaine réunion de CLDR.

5. Projets de réfections de voirie hors PCDR

A Houx, depuis le pont de chemin de fer de Houx jusqu'aux vignes

A Dorinne, depuis le carrefour Saint-Donat vers Spontin.

#### 6. Divers

R. Frédérick remercie vivement Anne Vandennebeele pour son implication et le travail accompli en CLDR depuis le début de sa mise en place.

Il lui souhaite plein succès dans sa nouvelle aventure professionnelle.